



Dans le Doubs et le Territoire de Belfort

Entre poursuite d'activités et adaptations...

Sous réserve des évolutions futures, ce second confinement, instauré depuis vendredi dernier du Doubs et du Territoire de Belfort, n'engendre pour l'instant pas de perturbations majeures pour le monde agricole. Poursuite habituelle de l'activité avec respect des gestes barrières, accueil sur rendez-vous, réunions en visioconférence, télétravail... Fortes de leur expérience du printemps, les OPA et structures agricoles du Doubs et du Territoire de Belfort (chambre, coopératives, banque-assurances, syndicats...) font preuve d'adaptation et restent pleinement mobilisées pour assurer une continuité de services et d'activités à l'ensemble de leurs adhérents et clients. Au-delà de ces évolutions organisationnelles, *La Terre de chez nous* se fera l'écho bien évidemment l'écho chaque semaine des dispositifs et mesures (réglementation, santé, économie...) spécifiquement mis en place pour faire face à cette crise sanitaire.

Terre Comtoise

La coopérative mobilisée

Face à la propagation du virus et aux nouvelles mesures de confinement mises en place, toutes les équipes de Terre Comtoise restent mobilisées pour assurer une continuité de service à l'ensemble des adhérents de la coopérative. Les priorités sont données :

- La limitation de la propagation du virus, relevant de notre responsabilité collective et individuelle
 - La santé de nos collaborateurs, et celles de leurs familles, des agriculteurs
 - Le maintien de notre activité et de la qualité de service que nous apportons quotidiennement à nos adhérents.
- Les activités commerciales sont maintenues et les livraisons se poursuivent en respectant les règles suivantes :
- Les visites et rencontres commerciales doivent être motivées, le télétravail et les échanges à distance (téléphone, visio) sont à privilégier dans la mesure des moyens techniques et des habitudes des interlocuteurs.
 - Prise de rendez-vous avec un appel préalable qui permettra de vérifier que les personnes rencontrées confirment qu'ils ne présentent pas de symptômes ou ne sont pas personne-contact ou en attente de résultat de test. Auquel cas, le rendez-vous est annulé ou reporté.
 - Port permanent du masque obligatoire à l'intérieur des locaux comme à l'extérieur pour tous. Mais respect des autres gestes barrière (une seule personne par véhicule, utilisation de gel, pas de matériel partagé, pas de moment de convivialité type café, etc.).
 - Les rencontres dans un local clos et partagé se dérouleront avec au maximum 2 personnes présentes, le salarié Terre Comtoise et l'interlocuteur. Le local doit être ventilé si c'est possible (ouverture de la porte ou de la fenêtre).
 - Concernant l'accès aux magasins, dépôts, silos ou ateliers : toute visite fera l'objet d'une traçabilité. Une jauge sera affichée à l'entrée des locaux (1 personne extérieure/50 m² de surface)
- Ces mesures sont susceptibles d'évoluer à tout moment.

FRCL

Les activités se poursuivent

La structure qui accompagne les coopératives a communiqué aux présidents les modalités d'adaptation liées à ce nouveau confinement. La majorité des collaborateurs est en télétravail et cela pour une première période d'une quinzaine de jours (à proroger ou à adapter en fonction de l'évolution de la crise et des mesures prises par le gouvernement). L'expérience du printemps a permis d'assurer au mieux les services dédiés et tout est mis en œuvre pour qu'il en soit de même cette fois encore. Le protocole national moins restrictif que le précédent permet de maintenir une activité sur le terrain lorsqu'il ne sera pas possible de l'assurer à distance, ainsi :

- Le pôle Eau/environnement continuera l'appui au fonctionnement des stations d'épuration en présentiel dès que nécessaire ;
- La continuité d'accompagnement des conseillers techniques pour la gestion des dossiers (fusion, demande de subvention, accompagnement Président, AG et autres rendez-vous importants) sera assurée à distance en priorité mais ils seront à même de se rendre sur site quand cela sera indispensable.
- Le numéro téléphonique habituel est opérationnel.

La volonté de la FRCL de poursuivre ses activités et notamment de rester dans l'action ne se fera pas sans un strict respect des précautions sanitaires visant à protéger les participants des différentes rencontres. Distanciation, masque, gel hydroalcoolique sont plus que jamais de rigueur.

MSA

« Aide prévention Covid » : un dispositif financier exceptionnel

La MSA, deuxième régime de protection sociale en France, accompagne les exploitants et employeurs agricoles dans la mise en place des mesures sanitaires et d'organisation pour limiter la propagation de la Covid-19 et protéger les salariés. Depuis le mois de juin, les services de santé et sécurité au travail de la MSA détectent et contactent les structures agricoles fortement impactées par la crise afin de leur proposer l'Aide Prévention Covid (APCOVID). Ce dispositif financier exceptionnel couvre la prise en charge de l'aménagement d'espaces de travail, de mesures organisationnelles, de matériel d'hygiène et de sécurité pour la mise en place des mesures de prévention et des mesures barrières. Il concerne les entreprises de moins de 50 salariés et les exploitations agricoles en grande difficulté et identifiées par les caisses de MSA selon des critères locaux.

Le montant de l'APCOVID peut aller jusqu'à 1 000 euros hors taxes et permet la prise en charge à 100 % du financement de différents types d'équipements de prévention et de protection collectives :

- Equipements de travail : systèmes d'ouverture automatique des portes, système de visioconférence, location d'algèbres, de voitures supplémentaires, outils individuels (sceaux, sécateurs, etc.).
- Mesures de distanciation, protection : masques, plexiglas, barrières, location de véhicules supplémentaires, rideaux plastiques.
- Mesures d'hygiène au travail : distributeurs de savon ou gel à pédale, lave-mains, sèche-mains, installation d'éviers, bornes de distribution de gel, jerricans, hygiaphone, structures légères pour distanciation lors des repas.

La MSA donne ainsi la possibilité à des entreprises ou exploitations agricoles en difficulté, d'être aidées financièrement dans la prévention du risque Covid-19. Ce dispositif exceptionnel sera poursuivi en 2021, afin de soutenir la montée en charge de l'accompagnement et permettre à un plus grand nombre d'entreprises et d'exploitations agricoles d'en bénéficier.

La MSA apporte avant tout un appui méthodologique et technique aux structures agricoles pour leur permettre d'adapter leur activité aux nouvelles contraintes organisationnelles et sanitaires, tout en tenant compte de la réalité du travail dans l'entreprise. Les conseillers en prévention, médecins et infirmiers du travail de la MSA se mobilisent en présentiel ou à distance pour échanger et réfléchir avec les employeurs et les exploitants aux mesures de prévention spécifiques à mettre en place en fonction de leur organisation. Pour plus d'informations sur les consignes de prévention pour les professionnels agricoles rendez vous sur www.franchecomte.msa.fr

DDT

L'administration s'adapte

Dans le contexte du reconfinement dû à la nouvelle vague épidémique de covid 19, la DDT poursuit l'exercice de l'ensemble de ses missions pour assurer la continuité de tous ses services. Elle déploie le télétravail et organise la plupart de ses réunions en distanciel, à l'aide d'outils d'audio et de visio-conférences.

Dans ce cadre, toute l'équipe du service d'économie agricole est pleinement mobilisée et poursuit l'ensemble de ses missions, notamment la gestion des aides agricoles, des dossiers fonciers ou encore l'instruction des demandes préalables de travaux sur des haies ou des affleurments rocheux. Une permanence physique en DDT est assurée sur tous les dispositifs agricoles. L'accueil physique est possible sur rendez-vous mais, dans la mesure du possible, le traitement des dossiers à distance sera privilégié. Toutefois, les aménagements suivants sont prévus pour limiter les risques sanitaires : des consignes sanitaires adaptées seront transmises aux exploitants agricoles concernés par des visites sur place qui seront réalisées dans les prochaines semaines pour la mise en paiement de leurs dossiers de subvention FEADER (aides à la modernisation des bâtiments d'élevage notamment) ; Le groupe de travail installation (GTI) du lundi 9 novembre sera organisé en audio-conférence avec les membres. Les jeunes agriculteurs ne seront donc pas auditionnés mais ils pourront être contactés par la DDT en cas de question soulevée sur leurs dossiers par les membres du GTI.

La commission départementale d'orientation agricole (CDOA) du jeudi 12 novembre (section structure et économie des exploitations le matin ; formation spécialisée Caec (l'après-midi) sera organisée en audio-conférence avec les membres. Un logiciel de partage d'écran permettra de partager des documents techniques lors de cette réunion.

Rappel des coordonnées du service : Standard de la DDT : 03.81.65.62.62

Standard du service d'économie agricole et rurale : 03.81.65.69.34

Courriel du service EAR : ddt-ear@ddt.doubs.gouv.fr

Plages fixes pour nous joindre : 9h30-11h15 / 14h-16h.

Ermitage

« Le travail se poursuit »

Le groupe Ermitage demande aux producteurs de continuer à appliquer très strictement les gestes barrières pour protéger le personnel de l'entreprise ainsi que les producteurs eux-mêmes. Nettoyages des poignées avec un désinfectant adapté et de tout le matériel susceptible d'être touché par le ramasseur de lait sont attendus. Ermitage demande également aux producteurs d'éviter de croiser les chauffeurs-ramasseurs et dans la mesure du possible de ne pas se tenir dans la laiterie au moment du ramassage. « D'un point de vue économique, les produits laitiers destinés à la restauration hors foyer ne s'écouleront quasiment plus. Nous ne manquerons pas de diffuser plus d'informations à ce sujet dès que possible » indiquait Michel Foltête, président de l'UAC dont dépend l'Ermitage.

Franche-Comté élevage

Le service est assuré normalement

Les abattoirs sont toujours ouverts. Le ramassage des animaux continue dans le respect des préconisations sanitaires (gestes barrière, distances, etc.) et les commerciaux de l'entreprise continuent de se déplacer sur le terrain. Tous les chauffeurs ont été munis des attestations nécessaires pour se déplacer. L'objectif de l'entreprise étant de fournir un maximum de service tout en sécurisant agriculteurs et salariés. En fonction du contexte, la situation est soumise à évolution.

Chasse (90)

Régulation des populations de gros gibiers à l'origine de dégâts

Le Préfet du Territoire de Belfort a présidé ce mercredi 4 novembre une commission départementale de la chasse et de la faune sauvage, réunie en urgence, en présence de l'ensemble des services de l'Etat. Alors que le département est soumis à une nouvelle période de confinement en pleine période de chasse, il convient de maintenir une régulation de la faune sauvage. L'objectif est d'éviter une explosion des dégâts causés par le gros gibier, en particulier les sangliers, mais aussi de préserver l'équilibre sylvo-cynéogétique par la régulation des cervidés. Si la chasse « loisir » sans impact sur la régulation nécessaire du gibier est interdite durant le confinement, tout comme la chasse à l'approche (seul et en mouvement), les battues et la chasse à l'affût (poste fixe) seront autorisées sur les espèces à réguler. Un arrêté préfectoral permettra ainsi à ces activités de se dérouler dès ce week-end selon le cadre établi. Une présentation des conditions sanitaires spécifiques a également été réalisée auprès de l'ensemble des acteurs de la chasse du département au cours de cette réunion.